



## INCIDENT DANS UNE CRÈCHE PRIVÉE DU GROUPE BABILOU

Asnières-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Mardi 29 septembre au soir, nous avons appris qu'un enfant a été blessé par un autre enfant dans une crèche privée d'Asnières, appartenant à la société « Babilou ».

Dès le lendemain matin, la maman de l'enfant blessé a été contactée par Madame Caroline CARMANTRAND, adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance.

Bien que cet incident se soit déroulé dans une crèche dont la gestion est privée, la Mairie d'Asnières a immédiatement pris contact avec la direction de la crèche « Amélimélo » et Monsieur Édouard CARLE, co-président du groupe Babilou, en demandant qu'un rapport circonstancié soit communiqué.

À la suite de cette demande, le groupe Babilou nous a communiqué la déclaration d'accident. Il ressort des premiers éléments mis à notre disposition qu'un enfant a quitté son lit pendant la sieste et a eu un comportement violent sur un autre enfant présent dans le dortoir. Les faits se seraient déroulés entre 14h55 et 15h et, l'enfant blessé présente des griffures sur le visage ainsi qu'un hématome sur la joue gauche.

La crèche a immédiatement pris contact avec les parents de l'enfant blessé et les secours ont été prévenus.

Ces premiers éléments mis à la disposition de la Mairie devront naturellement être complétés et toute la lumière devra être faite sur d'éventuelles responsabilités.

En complément des actions engagées, la Mairie a prévenu la Protection Maternelle Infantile dès le mercredi 30 septembre en sollicitant la responsable du pôle enfance et la puéricultrice en charge des contrôles sur les établissements d'accueil du jeune enfant. Cette autorité de tutelle va naturellement engager un contrôle de l'établissement.

Le groupe Babilou et la direction de la crèche recevront les parents de l'enfant blessé ce soir.

Nous comprenons évidemment l'émotion et les inquiétudes que de tels événements ont pu générer. La Mairie d'Asnières sera particulièrement attentive aux conclusions des enquêtes qui seront menées par le groupe Babilou et la PMI, et proposera aux parents de l'enfant blessé, de l'accueillir dans une crèche municipale.